

de sécurité et du secrétaire général, afin que ceux-ci mettent au point les mesures préventives appropriées.

Toute stratégie de prévention des conflits armés passe aussi nécessairement par la poursuite de mesures concrètes de désarmement. Le Canada s'est fixé deux objectifs prioritaires pour les prochaines années : la non-prolifération nucléaire et le contrôle des armes conventionnelles.

L'ère du désarmement et du contrôle des armes nucléaires est arrivée : nous négocions actuellement un traité d'interdiction totale, qui bannira à jamais les essais nucléaires. À la Conférence sur le désarmement, notre pays cherche à se voir confier un mandat de négociation en vue d'une convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement. La somme de ces instruments aura pour effet de restreindre et de prévenir toute nouvelle course aux armements nucléaires.

En 1995, nous aurons à sceller le sort du régime mondial de non-prolifération des armes nucléaires consacré par le traité du même nom. Le Canada estime que nous n'avons pas d'autre choix que de le prolonger indéfiniment. J'appelle tous les gouvernements à soutenir cette option, car elle permettra le maintien d'un instrument essentiel à la non-propagation de la technologie des armes nucléaires, tout en apportant une incitation nouvelle à réduire les stocks existants.

Nous devons reconnaître que, même si la menace des armes nucléaires nous préoccupe au plus haut point, l'utilisation soutenue des armes classiques est tout aussi dangereuse et constitue elle aussi une menace très réelle à la paix et à la sécurité.

Le contrôle des armes conventionnelles est une responsabilité qui incombe à tous les gouvernements. Des sommes effarantes sont investies chaque année dans l'achat de ces armes, souvent au détriment des services essentiels aux populations que sont l'éducation ou les soins de santé. Ceux qui accordent plus d'importance à la taille de leur arsenal militaire qu'au bien-être de leur population ne peuvent s'attendre à ce que l'aide internationale leur soit dispensée sans conditions.

La récente institution du Registre des armes classiques de l'ONU est un bon début. J'invite les États membres à communiquer les renseignements demandés, comme l'a déjà fait le Canada.

Nos efforts, toutefois, ne doivent pas s'arrêter là. L'an prochain, par exemple, nous examinerons la Convention sur certaines armes classiques, qui traite des mines terrestres. Or, l'abus de ces mines continue de faire des blessés et des morts dans les populations civiles longtemps après la cessation des